



# DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2022/095

**OBJET : ADHÉSION AU RÉSEAU COMPOST CITOYEN EN  
NOUVELLE AQUITAINE**

**Nombre de Conseillers Communautaire en exercice : 45**

**Nombre de Conseillers présents : 24**

**Nombre de Conseillers présents et représentés : 37**

**Quorum : 15**

**Date de convocation : 17 juin 2022**

**Date d'affichage de la convocation au siège : 17 juin 2022**

**Secrétaire de séance : M. Aulanier**

**Le 23 juin de l'année deux mille vingt-deux à 18h30**

à Martillac – Salle du conseil

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Montesquieu, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Bernard FATH.

La séance est ouverte

NOM Prénom	Présents*	Excusés, procuration à	NOM Prénom	Présents*	Excusés, procuration à
FATH Bernard (Président)	P		TALABOT Martine (Maire)	E	
BARRÈRE Philippe (Maire)	P		CAUSSÉ Anne-Marie (Maire)	E	Mme PEREZ
GAZEAU Francis (Maire)	P		PEREZ Gracia (Maire)	P	
DUFRANC Michel (Maire)	E	M. FATH	BARBAN Laurent (Maire)	E	Mme PERPIGNAA- GOULARD
CLAVERIE Dominique (Maire)	P		TAMARELLE Christian (Maire)	P	
BOURGADE Laurence (Maire)	E	Mme BURTIN-DAUZAN	BURTIN-DAUZAN Nathalie (Maire)	P	
CLÉMENT Bruno (Maire)	P		BONNETOT Aurore	P	
DUMESNIL Mickaël	P		GILLET Jean-Paul	P	
LAGARDE Valérie	P		LABASTHE Anne-Marie	E	Mme PREVOTEAU
CLAIR Jean-Georges	E		MOUCLIER Jean-François	A	
COUBRA Lionel	A		PERPIGNAA GOULARD Véronique	P	
BALAYÉ Philippe	E		PRÉVOTEAU Marie-Louise	P	
BOURROUSSE Michèle	P		VIGUIER Marie	A	
GACHET Christian	E	Mme SAUNIER	POLSTER Monique	P	
MONGE Jean-Claude	E	Mme BOURROUSSE	SIDAOUI Alain	P	
SAUNIER Catherine	P		CHEVALIER Bernard	P	
DURAND François	A		SABY Nadia	E	M. CHEVALIER
LEMIRE Jean-André	P		HEINTZ Jean-Marc	E	Mme LAGARDE
BOURRIER Sylviane	E	Mme POLSTER	BÉTENCOURT Catherine	E	M. BORDELAIS
LAFFARGUE Alexandre	E	M. CLAVERIE	BORDELAIS Jean-François	P	
MARTINEZ Corinne	P		FAURE Christian	A	
SOUBELET Véronique	E	Mme MARTINEZ	GIRAUDEAU Isabelle	P	
AULANIER Benoist	P				

\* P = Présent / E = Excusé, procuration à. / A = Absent



# DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2022/095

**OBJET : ADHÉSION AU RÉSEAU COMPOST CITOYEN EN  
NOUVELLE AQUITAINE**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** les statuts de la Communauté de Communes de Montesquieu, et notamment ses articles 3-14 relatif aux groupements de commandes, et 3-2-5 relatif à la protection et mise en valeur de l'environnement,

**Vu** L'article 541-8 du code de l'environnement qui définit le biodéchets,

**Vu** l'avis favorable de la commission Gestion des déchets en date du 17 mai 2022,

**Vu** la Loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV) de 2015 prônant la réduction des déchets à la source, et notamment en développant le tri à la source (notamment des déchets alimentaires),

**Vu** la Loi n° 2016-138 du 11/02/2016 relative à la lutte contre le gaspillage alimentaire, dite loi Garot (utilisation des biodéchets à des fins de compost ou valorisation énergétique par méthanisation),

**Vu** la Loi n° 2020-105 du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire (dite Loi AGECE) favorisant la lutte contre le gaspillage et pour le réemploi solidaire,

**Considérant** l'avis favorable du bureau,

## EXPOSE

Dans le cadre de la loi de Transition Énergétique pour une croissance verte, en perspective de la généralisation du tri à la source des biodéchets, il paraît important que les forces vives (acteurs, collectivités, associations, partenaires institutionnels,...) échangent, trouvent des réponses communes pour consolider et amplifier la gestion de proximité des biodéchets.

En France, les biodéchets des ménages représentent un gisement de 18 millions de tonnes. Sur la CCM, les biodéchets des ménages représentent 46,6 % des OMr, soit environ 4600 t en 2021 (données MoDeCOM CCM - 2018).

La CCM œuvre depuis plusieurs années à la gestion d'une partie de ces biodéchets et a mis en place des actions de prévention :

- Vente de composteurs et lombricomposteurs,
- Tri des biodéchets et gestion de proximité dans certaines cantines scolaires et crèches, maison relais et autres expérimentations,
- Accueil déchets verts en déchèterie.

Dans l'optique d'optimiser son service public de prévention et de gestion des déchets (SPPGD) et de contribuer à l'atteinte des objectifs fixés par la LTECV, la CCM souhaite donc définir un ensemble de solutions techniques de compostage de proximité et/ou de collecte séparée des biodéchets et un rythme de déploiement adaptés à son territoire. Le Réseau Compost Citoyen Nouvelle-Aquitaine est une association expérimentée sur le volet du compostage de proximité.

Le Réseau Compost Citoyen Nouvelle-Aquitaine a été initié dès 2017, et est structuré depuis le 11 septembre 2020, pour répondre à cette exigence. Ce réseau régional est ouvert à toutes les typologies d'acteurs œuvrant sur la thématique de prévention - gestion de proximité des biodéchets.

Les associations Au Ras du Sol et Compost'Âge, spécialisées dans la prévention gestion de proximité des biodéchets depuis près de 10 ans, ont initié la construction de ce réseau et en assurent son animation. Ce projet soutenu par l'ADEME et la Région Nouvelle-Aquitaine est mené en partenariat avec la DREAL, la DRAAF, l'AREC et les collectivités et syndicats.

Il est également à noter que début 2024, toutes les collectivités devront obligatoirement proposer aux habitants une solution de tri des biodéchets afin qu'ils soient valorisés (généralisation du tri à la source des biodéchets). Dans ce contexte, il semble opportun d'adhérer au Réseau Compost Citoyen Nouvelle Aquitaine.



# DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2022/095

**OBJET : ADHÉSION AU RÉSEAU COMPOST CITOYEN EN  
NOUVELLE AQUITAINE**

En effet, les objectifs du RCCNA sont multiples :

1. Être accompagné : veille complète sur les thématiques des biodéchets, être informé des évolutions réglementaires, des sorties d'appel à projets, des possibilités de subvention, des innovations techniques, des études scientifiques...
2. Passer à l'action : au travers de journées départementales, implanter la thématique le plus localement possible, en mettant en avant les projets, les actions, et les initiatives. Ces rencontres multi-partenariales mettent en action les territoires et permettent aux collectivités d'exposer localement leur engagement et leur stratégie en faveur de la valorisation des biodéchets.
3. Monter en compétence : sessions de formation de formateurs « Référents de site composteurs partagés » et accompagnement au mieux la création de nouvelles structures et l'émergence de formateurs en partenariat avec les organismes de formation existants.
4. Proposer des accès à des outils pédagogiques.

### ***Le Conseil Communautaire à l'unanimité :***

- Autorise Monsieur le Président à adhérer au réseau RCCNA, pour un montant de 500 €,
- Prévoit les crédits nécessaires au(x) budget(s) afférent(s).

Fait à Martillac, le 23 juin 2022

**Le Président de la CCM**

Bernard FATH

***Document signé électroniquement***



Envoyé en préfecture le 29/06/2022

Reçu en préfecture le 29/06/2022

Affiché le

**SLO**

ID : 033-243301264-20220623-2022\_095-DE

